



ALERTE !!

Les ressources en eau sont au plus bas et les seuils de vigilance ont été franchis.

Les mesures de restrictions d'usages d'eau suivantes sont applicables à effet immédiat :

- Le lavage des voitures hors des stations professionnelles est interdit
- Le remplissage des piscines privées est interdit
- L'arrosage des pelouses, des ronds-points, des espaces verts privés et publics des jardins d'agrément, des espaces sportifs de toute nature est interdit de 8h à 20h,
- Les fontaines publiques en circuit ouverts doivent être arrêtées,

Nous comptons sur la vigilance de tous pour nous éviter une pénurie possible !